



DOSSIER DE PRESSE

**Signature des conventions de partenariats
« Randonnées - Tourisme »**

Mardi 21 Juillet 2015

Une politique départementale volontariste

Des partenariats et une compétence départementale

Dans la cadre de sa politique sportive mais aussi en matière de randonnée, le Conseil Départemental a mis en place - depuis 2013- des conventions de partenariat annuelles avec les **Comités Départementaux de randonnée pédestre et de cyclotourisme**.

L'objectif de ces conventionnements est de préciser les actions soutenues par la collectivité dans le cadre des missions fédérales confiées aux comités et pour permettre la réalisation de projets et actions initiées par le Département.

Ces conventionnements permettent également d'élaborer des modes de travail collaboratif entre les partenaires (échanges facilités, instruction de dossiers en communs, réunions partagées avec des acteurs spécialisés, etc.).

Le Conseil Départemental a une compétence en matière de randonnée avec l'élaboration et le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » (P.D.I.P.R).

Avec la signature des conventions de partenariat, ce sont les trois principaux volets du secteur de la randonnée qui sont couverts : pédestre, cyclo et équestre.

L'ADRT, signataire de ces trois partenariats est fortement associé et contribue à la promotion et la valorisation de ces activités.

La politique du Conseil Départemental est volontariste et se concrétise par la mise en œuvre d'un large réseau d'itinéraires entretenus (1 066 km) et balisés (1 701 km) et des investissements à hauteur de 145 000 €.

Un partenariat actif

Réalisations et nouveautés 2015

Les dernières réalisations (2013 et 2014) :

Randonnée pédestre :

- Création d'un calendrier départemental annuel regroupant l'ensemble des randonnées pédestres du département ;
- Accompagnement des demandes d'homologation des itinéraires auprès de la fédération (GRP et PR) ;
- Contribution au développement des différents types de marches sur le département (marche nordique, rando animée, marche audax, milieu scolaire, etc.).

Cyclotourisme :

- Soutien technique pour la définition des itinéraires vélos routes du département ;
- Contribution à la valorisation des vélos routes et autres circuits du département, à la coordination et la promotion des randonnées cyclo touristiques du département via les différents canaux des sites internet spécialisés ;
- Relevé des traces numériques des itinéraires du département.

Les nouveautés 2015

En 2015, le renouvellement de deux partenariats a été élaboré (pédestre et cycle). Il a été développé à une troisième structure depuis un an: le **Comité Départemental de Tourisme Equestre**.

Ainsi, les 3 volets principaux du secteur de la randonnée sont couverts : à pied, à vélo et à cheval. Les conventions tripartites ainsi que les montants des subventions attribuées pour 2015 par le Conseil Départemental à ces trois structures ont été présentés à l'Assemblée Plénière du 2 juillet.

L'ADRT est associé plus fortement et devient signataire de ces trois partenariats pour contribuer à la promotion et la valorisation de ces activités.

2015 : Une implication Départementale

Les principales actions et subventions :

Randonnée pédestre :

- Création d'un label départemental pour qualifier les randonnées pédestres organisées en Creuse (définition du contenu et des critères, informations) pour mise en œuvre en 2016.

Cyclotourisme :

- Soutien technique pour la définition de la liaison « nord » entre les deux vélo-routes d'intérêt national passant par la Creuse (tronçon Crozant / Boussac) ;
- Contribuer à l'organisation de manifestations et d'animations autour des vélo-routes et autres circuits du département pour tout type de public.

Tourisme équestre :

- Contribution à la création d'itinéraires équestres et leur homologation ;
- Création d'un calendrier départemental des manifestations équestres.

Les Subventions attribuées :

Comité départemental de cyclotourisme : 1 425 € - Pour la convention de partenariat + 1 500 € exceptionnels pour l'organisation de la manifestation « Le Plateau de Millevaches à vélo » les 6 et 7 juin 2015, co-organisée avec la Corrèze,

Comité départemental de tourisme équestre : 1 425 €

Comité départemental de randonnée pédestre : 1 900 €

Informations complémentaires :

Comité départemental de cyclotourisme : **135 licenciés en Creuse pour 5 clubs affiliés**

Comité départemental de tourisme équestre : **453 licenciés en Creuse - 41 clubs affiliés**

Comité départemental de randonnée pédestre : **311 licenciés en Creuse - 14 clubs affiliés**